



1 • voodoo

Rapport Pilier III Orange Money

Exercice 2025





Table des matières

1.	Introduction	5
2.	Dispositif général de gestion des risques	7
2.1.	Politique générale de gestion des risques	7
2.2.	Organisation de la fonction gestion des risques	10
3.	Dispositif de contrôle interne	16
3.1.	Organisation générale	16
3.2.	Dispositif de contrôle de la conformité	20
4.	Gouvernement d'entreprise	26
4.1.	Structure de l'actionnariat	26
4.2.	Instances de Gouvernance	26
5.	Stratégie de développement et politique commerciale	31
5.1.	Évolution des objectifs commerciaux avec une comparaison entre les prévisions et les réalisations	31
6.	Chiffres clés de l'entreprise	33
6.1.	Bilan	33
6.2.	Evolution des capitaux propres	35
6.3.	Tableau de formation du résultat	36





Introduction

Conformément à l'Instruction n° 55 de la Banque Centrale du Congo (BCC) relative à la discipline de marché, les établissements assujettis publient des informations qualitatives et quantitatives détaillées dans ce « Rapport Pilier III ». Ce document offre au public une visibilité complète sur les activités et la situation financière de la Société, permettant d'évaluer en toute transparence les risques encourus ainsi que les dispositifs de maîtrise et de mitigation associés.

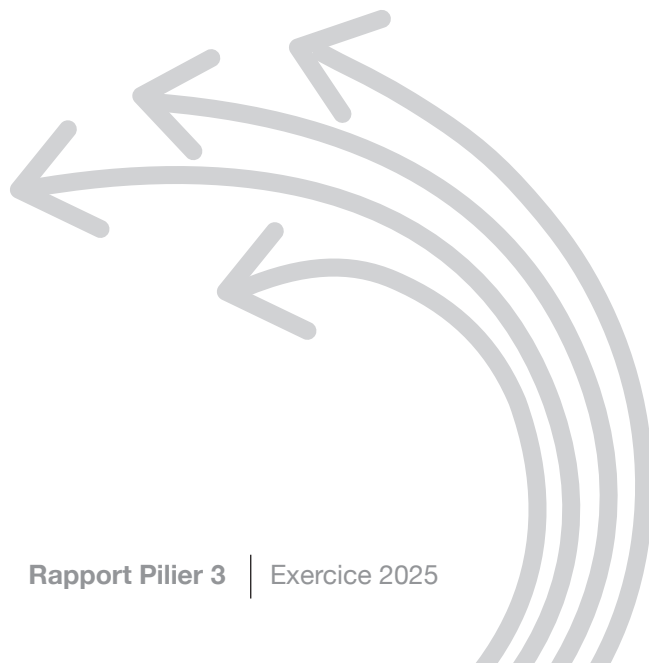
Ce document constitue le Rapport Pilier III d'Orange Money RDC SA pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

• Présentation de Orange Money RDC

La société Orange Money RDC SA est une société anonyme (SA) au capital social de 2 500 000 USD dont le siège social est situé au numéro 372 de l'avenue Colonel Mondjiba à Kinshasa/Ngaliema.

Créée le 29 juin 2016, elle a obtenu son agrément de la Banque Centrale du Congo (BCC) le 29 septembre 2016 en qualité d'Etablissement Emetteur de Monnaie Electronique (EME). Son objet social porte sur l'émission, la mise à disposition du public et la gestion de la monnaie électronique.

Les activités de la société sont régies par les dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHA-DA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economiques (AUDSC-GIE), la réglementation relative à l'activité de monnaie électronique en vigueur en RDC, ainsi que les instructions édictées par Banque Centrale du Congo relatives aux Etablissements de Monnaie Electronique. En outre, elle est soumise au régime fiscal de droit commun.







Dispositif général de gestion des risques

Le dispositif global de gestion des risques a pour but fondamental d'identifier, d'analyser et de traiter l'ensemble des risques de l'entreprise afin de les maintenir à un seuil tolérable et maîtrisé. Cette démarche se matérialise par le déploiement de pratiques, de procédures et de référentiels méthodologiques conçus pour minimiser les facteurs d'exposition et sécuriser l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation.

2.1. Politique générale de gestion des risques

- La politique de gestion des risques d'Orange Money RDC définit le cadre structuré indispensable pour identifier et piloter efficacement les risques opérationnels et financiers. Elle garantit ainsi la résilience de l'entreprise face aux obstacles qui pourraient freiner sa croissance. Ce processus de gestion s'articule autour de trois étapes clés : L'identification systématique des dangers et des vulnérabilités.
- L'évaluation et le suivi de l'évolution de la criticité des risques.

Le traitement opérationnel et le choix des mesures de mitigation adaptées. Pour centraliser, piloter et optimiser ce dispositif de contrôle, la Société s'appuie sur une solution technologique dédiée baptisée « AGIR ».

2.1.1. Identification des risques

La Société procède à une mise à jour annuelle de son inventaire des risques. Cette démarche collaborative s'appuie sur une analyse exhaustive menée avec l'ensemble du personnel, dont l'expertise terrain permet de détecter les vulnérabilités réelles et potentielles au cœur des activités quotidiennes.

- L'intégralité de ces risques est consignée dans une cartographie institutionnelle, tandis que les risques résiduels font l'objet d'un pilotage rigoureux à travers des plans d'actions dédiés. Cet outil de cartographie détaille : La typologie et les familles de risques. La description détaillée de chaque risque identifié;
- Le dispositif de contrôle et les mesures de maîtrise en place. L'évaluation de l'impact financier et non financier.

Afin de structurer son analyse, la Société retient quatre causes majeures pour classer ses risques :

- Financier ;
- Opérationnel ;
- Stratégique ;
- Conformité.

Cette cartographie offre une vision transparente, lisible et parfaitement accessible aux tiers. Elle s'impose comme le pilier central de la démarche globale d'évaluation et de maîtrise des risques de l'entreprise.

2.1.2. Evaluation des risques

L'étape d'évaluation (visant l'attribution d'un niveau de risque) et de hiérarchisation des risques est essentielle dans cette démarche. Elle vise deux principaux objectifs : d'une part, définir les priorités d'actions et, d'autre part, optimiser la planification des mesures correctives.

Afin de pouvoir cartographier les risques identifiés, il convient d'évaluer leur probabilité de survenance (leur vraisemblance) et leur(s) impact(s) potentiel(s). La cartographie des risques est le document de référence formalisant cette analyse de criticité.

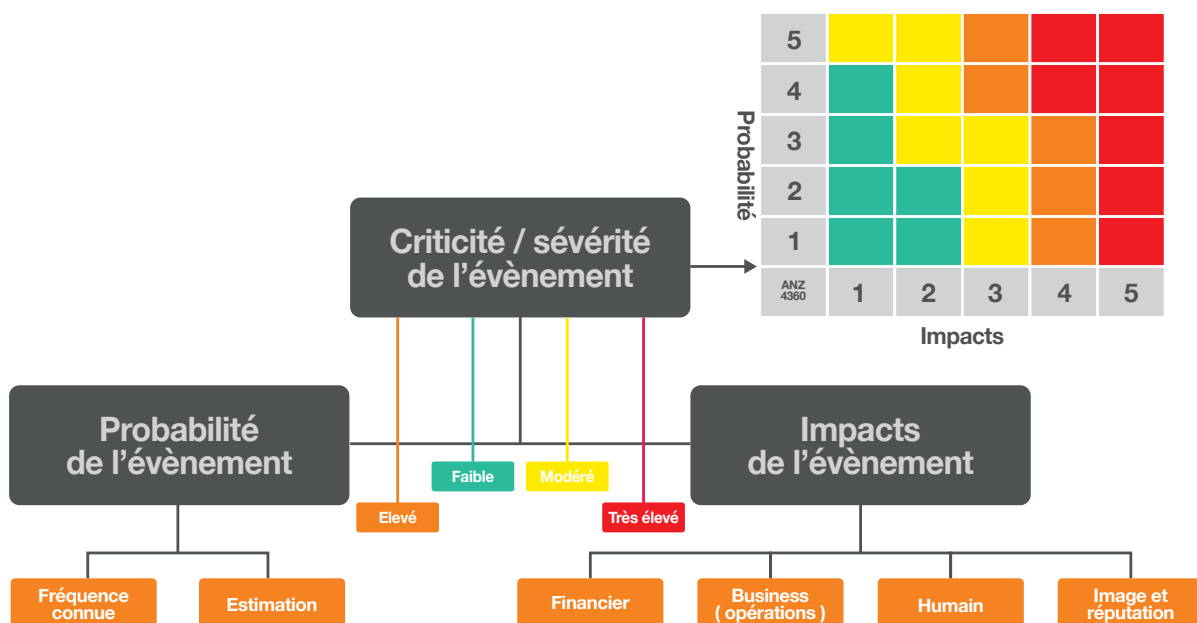
Afin de mesurer l'efficacité des mesures de maîtrise des risques existantes (par exemple : les processus de validation, les

contrôles automatisés ou les consignes de sécurité...), deux types d'évaluation sont nécessaires :

Une évaluation des risques ne tenant pas compte des mesures de prévention existantes, permettant d'évaluer le niveau de risque initial (appelé risque inhérent),

Une évaluation des risques (ER) tenant compte des mesures de prévention existantes, permettant de dégager le niveau de risque résiduel.

Une évaluation nette (aboutissant au Risque Résiduel) est ainsi effectuée, tenant compte des dispositifs de maîtrise du risque ou des mesures de sécurité et de contrôle existantes.



2.1.3. La décision de traitement

La Direction Générale peut adopter l'une des quatre approches suivantes pour gérer un risque identifié :

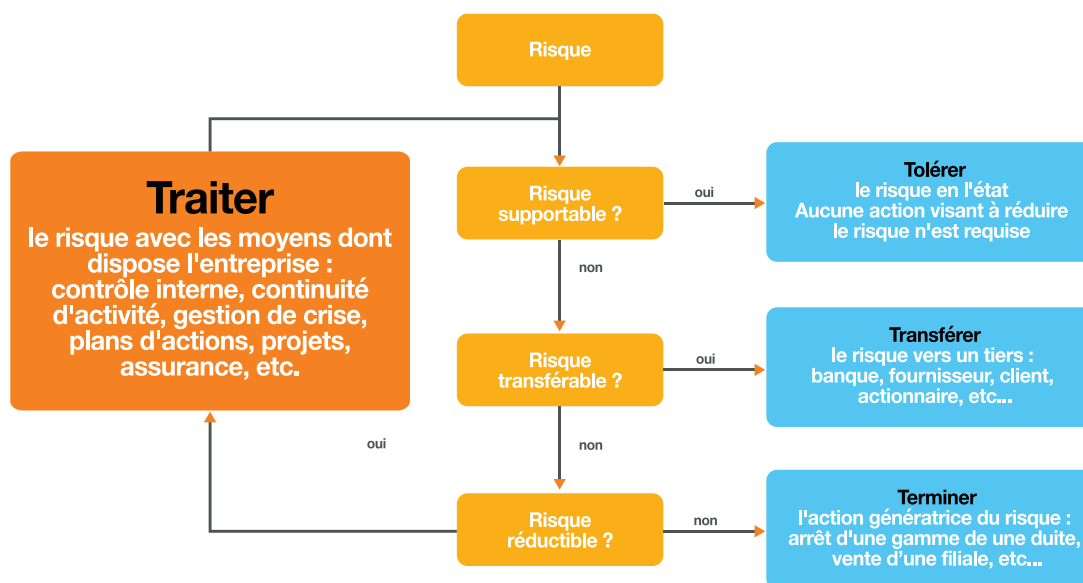
Tolérer : Accepter le risque tel qu'il est, sans mettre en œuvre de mesures de réduction additionnelles, le niveau de risque étant jugé conforme à l'appétence de la société ;

Transférer : Déléguer la charge financière ou opérationnelle du risque à un tiers, notamment par le biais d'un mécanisme d'externalisation ou d'une couverture d'assurance ; par exemple via une assurance.

Terminer : Mettre fin à l'activité, au processus ou à l'action générant le risque afin d'éliminer définitivement la menace ;

Traiter : Réduire la probabilité d'occurrence ou l'impact du risque en appliquant des mesures de maîtrise et de contrôle interne adaptées.

Pour décider du comportement à adopter face à chaque risque, la Société applique la règle des « 4 T » formalisée dans le logigramme ci-dessous.



2.1.4. Types de cartographie des risques

Outre la cartographie globale des risques de l'entreprise, la Société a mis en place des cartographies spécifiques dédiées aux risques opérationnels et réglementaires suivants :

Risques de Blanchiment des Capitaux et Financement du Terrorisme : cartographie LBC-FT, alignée sur les directives de la Banque Centrale du Congo et de la CENAREF

Risques de corruption : cartographie spécifique à la prévention de la corruption

et des manquements à la probité ;

Risques liés aux systèmes d'information : cartographie des risques SI et des cyber-risques, encadrant la sécurité des infrastructures technologiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition quantitative des différents risques identifiés dans chacune des cartographies en 2025 déclinés selon leur niveau de criticité résiduelle (faible, modérée, élevée, Très élevée).

Niveau de risques	Cartographie Globale	Cartographie LBC/FT	Cartographie de corruption	Cartographie SI
Très élevé	0	0	8	0
Élevé	19	4	37	5
Moderé	37	9	78	14
Faible	17	2	97	5
Total	73	15	220	24

2.2. Organisation de la fonction gestion des risques

La fonction de gestion des risques est régie par une charte dédiée, directement inspirée de l'instruction n° 22 de la Banque Centrale du Congo relative à la gestion des risques. Le Responsable de la Gestion des Risques est chargé de la mise en œuvre de la politique et des Procédures de gestion des risques et veille au respect strict des dispositions prises au sein de l'entreprise par tous les acteurs.

La mission de la gestion des risques est articulée selon la matrice de responsabilités ci-dessous :

Acteurs	Responsabilités
Conseil d'Administration	Est responsable de la mise en œuvre globale d'un cadre de gestion des risques et s'assure annuellement que ce dernier est effectif et efficace. Le Conseil d'Administration de la Société est le principal responsable de la définition de la politique générale en matière de gestion des risques et veille à la mise en place des procédures y afférentes. Il définit notamment, la politique en matière de contrôle et exerce la surveillance permanente de la gestion.
Comité des risques	Le Comité des risques assiste le Conseil d'administration dans la définition de l'appétence pour le risque, la détermination de la tolérance au risque, la formulation des orientations stratégiques relatives aux risques et la surveillance générale de ces derniers.
Direction Générale	Elle met en œuvre la politique de gestion des risques, valide la cartographie des risques, les critères d'évaluation et les autres éléments méthodologiques.
Direction Pôle Gestion des risques	• Anime le dispositif de gestion des risques, établit la cartographie et la tient à jour en alertant sur les risques procède au recensement des événements majeurs. Elle est garante du bon déploiement de la méthodologie en matière de gestion des risques. • Diffuse la culture de gestion des risques et améliore continuellement la politique ainsi que la stratégie de gestion des risques. • Elle est responsable de l'identification, du reporting et de la mise en place des mesures d'atténuation des risques.
Les différents départements	• Les départements opérationnels sont des acteurs clés du dispositif ; ils identifient les risques et participent activement à la mise à jour annuelle de la cartographie. • Ils s'assurent que le personnel au sein de leurs équipes opérationnelles respectives, se conforme à la politique de gestion des risques et favorisent une culture où les risques peuvent être identifiés et limités. • La direction opérationnelle est responsable de l'identification, de la gestion et de la maîtrise des risques inhérents à son périmètre, tant pour elle-même que pour l'ensemble de ses parties prenantes internes ou externes.
Personnel	Il respecte les politiques et procédures de gestion des risques applicables à ses tâches quotidiennes.
Orange Money Group	Accompagne la filiale dans le déploiement de son dispositif de management des risques. Le groupe met en œuvre les diligences nécessaires pour s'assurer de la parfaite maîtrise des risques liés aux activités de la société.

Le cadre d'intervention et les missions de la gestion des risques est spécifiquement traité et revu dans le comité spécialisé mis en place à cet effet : Le comité des risques. Il se tient sur une base trimestrielle sous la supervision d'un Président de séance désigné à cet effet par le Conseil d'Administration. Ce comité a pour missions de :

1. Examiner les stratégies de prise de risque afférentes à l'ensemble des activités et à toutes les natures de risques ;
2. Proposer les politiques d'appétence pour le risque approprié au regard de la tolérance au risque et d'en surveiller le respect.
3. Superviser l'application par les services opérationnels de la politique d'appétence pour le risque approuvé par l'organe délibérant
4. S'assurer du respect des limites et d'examiner les indicateurs de surveillance des risques, les indicateurs d'alerte, ainsi que les anomalies survenues dans l'exécution de la politique de risque.
5. Décider des mesures de remédiation nécessaires en cas de non-respect de la politique de surveillance des risques ou des limites prévues dans le cadre de l'appétence au risque.
6. Proposer le cas échéant, des aménagements au système de limites ou de gestion des risques, que l'organe délibérant doit valider dans un délai raisonnable.
7. Examiner les demandes des autorités de supervision et les réponses éventuelles de la Direction Générale, et veiller à la mise en œuvre des observations, recommandations, injonctions et sanctions formulées par lesdites autorités.
8. Examiner les risques de conformité et opérationnels pouvant influencer sur la capacité de la Société à réaliser son plan d'activités.
9. Emettre des rapports périodiques à adresser au Conseil d'Administration.
10. Analyser la cartographie des risques de la Société et émettre un avis ou des recommandations sur la gestion des risques et la conduite des plans d'actions de mitigation.

2.2.1. Modalités de détermination de la tolérance aux risques et de l'appétence pour le risque

L'appétence pour le risque représente les limites acceptables par l'institution en matière de risque. Ces limites doivent être définies par les dirigeants et partagées le cas échéant dans le cadre des politiques sectorielles de l'entreprise.

Les risques majeurs acceptés doivent être listés dans la cartographie et la raison

de leur acceptation doit être explicitée et documentée. Les risques majeurs acceptés doivent faire l'objet d'une information systématique au comité des risques.

La tolérance aux risques est approuvée par l'Organe délibérant et mise en œuvre par l'Organe Exécutif.

2.2.2. Surveillance des risques

Le contrôle de la gestion des risques comprend la surveillance et le pilotage du processus de gestion des risques et des plans d'actions associés. Il assure la continuité et l'amélioration continue du

processus conformément aux principes de la politique de gestion des risques. Le contrôle de la gestion des risques met en évidence les écarts par rapport aux objectifs fixés par la direction. Il sert en

autre à évaluer les effets des mesures de mitigation appliquées.

Les rapports constituent un élément fondamental du dispositif de contrôle de la gestion des risques.

Ce dernier suppose un système fonctionnel et uniforme de rapports et de documentation, basés sur des informations actuelles et objectives.

Dans le cadre des rapports ordinaires, le contrôle de la gestion des risques s'appuie sur les documents et rapports suivants :

La cartographie des risques ;

Les évidences des contrôles exécutés ;

Les plans d'actions en cours ;

Les rapports d'incidents (statistiques des dommages).

La gestion des risques de la Société est adaptée en permanence pour se conformer aux standards de qualité et aux meilleures pratiques en vigueur sur le marché.

Dans cette perspective, il est nécessaire d'examiner régulièrement avec une approche critique, l'adéquation, la faisabilité, l'efficacité et la fiabilité des procédures de travail, ainsi que les méthodes et instruments utilisés afin de les adapter si nécessaire.

2.2.3. Plan de continuité d'activités et processus de gestion de crise

La Gestion de la continuité d'activité (GCA) est un processus global qui englobe l'ensemble des actions nécessaires à la pérennité des opérations d'une entité. Elle repose sur l'élaboration anticipée de plans et de procédures visant à garantir le maintien des fonctions critiques et des services techniques essentiels en cas de panne ou de sinistre majeur. L'ensemble de ces concepts s'aligne rigoureusement sur les exigences de la norme internationale ISO 22301.

La GCA revêt une importance stratégique cruciale, car elle structure la réponse de l'entreprise face aux perturbations. Le plan de gestion de crise organise la gouvernance et les communications d'urgence dès la survenance d'un événement majeur, tandis que le Plan de Continuité d'Activité (PCA) intervient pour garantir la résilience et la reprise des opérations critiques. La GCA d'Orange Money RDC comprend les éléments clés suivants :

L'identification des risques majeurs : cartographie des menaces potentielles pesant sur l'entreprise.

Le bilan d'impact sur les activités (BIA) : analyse quantitative et qualitative des

conséquences d'une interruption opérationnelle.

La définition de la stratégie de continuité d'activité : choix des orientations stratégiques pour maintenir les fonctions critiques.

L'élaboration des plans de continuité d'activités (PCA) : rédaction des procédures formelles d'intervention et de secours.

Le plan de la reprise après sinistre (DR) : protocoles de restauration des infrastructures et des systèmes informatiques.

Le déploiement d'un espace de travail alternatif (WAR) : mise à disposition d'un site de repli physique pour le personnel critique :

La gestion de crise institutionnelle : organisation de la gouvernance et de la communication d'urgence au plus haut niveau.

La planification des exercices et tests de résilience : planification de simulations régulières pour valider l'efficacité des dispositifs.

Le périmètre de la Gestion de la Continuité d'Activités (GCA) d'Orange Money RDC englobe la sécurité physique, les infrastructures, les réseaux, le SI, la sécurité des données, la supply chain, les RH, la vente, la relation client et la conformité. Ce dispositif, validé annuellement par la direction, inclut des procédures opérationnelles, des plans de reprise et une gestion de crise structurée en quatre niveaux de gravité.

Les Plans de continuité d'activités (PCA) sont construits en conformité avec la stratégie de continuité d'activités. La liste est tenue par le responsable BCCM (Business Continuity and Crisis Management).

La validation des principaux éléments d'un PCA, comprenant le budget et les ressources attribuées, est réalisée par la Direction Générale et le comité de direction une fois par an.

Le PCA précise les points suivants, selon le scénario de sinistre :

- L'organisation et l'enchaînement des procédures opérationnelles pour assurer la poursuite d'une activité critique, même en mode dégradé, avec éventuellement l'activation des sites de secours et un plan de retour à la normale inclus ;
- Les plans de reprise d'activités pour une activité interrompue ;
- Les dispositifs de prévention de risques ;

- Les dispositifs de traitement des impacts de la perturbation ou du sinistre.

Les activités ne disposant pas de PCA sont consignées dans le registre des risques.

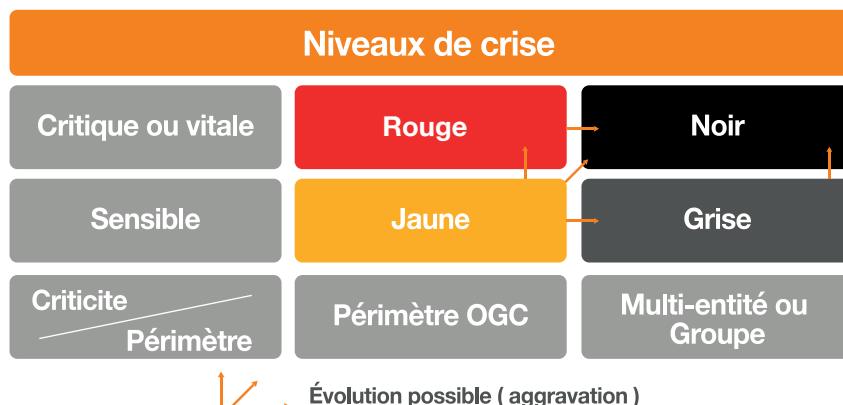
La stratégie de la continuité d'activités est établie en tenant compte du Bilan d'Impacts sur les Activités (BIA) et de l'évaluation des risques. Elle permet sur décision managériale de choisir les réponses appropriées à apporter aux risques de perturbation pour les activités prioritaires, ainsi que les systèmes, les informations, les personnes, les biens, les partenaires externes et les autres ressources qui les soutiennent.

Orange Money RDC a mis en place la procédure de gestion de crise qui décrit les différentes étapes, ainsi que les rôles des acteurs, depuis l'information sur l'incident jusqu'à la sortie de crise et le retour d'expérience à chaud et à froid.

Le suivi des plans d'actions des différentes réunions de retour d'expériences est assuré par le responsable GCA.

Le système de gestion de crise intègre quatre niveaux de crise selon la gravité : la crise jaune, la crise rouge, la crise grise et la crise noire.

Le schéma ci-dessous, illustre les différents niveaux de crise, leurs périmètres et leurs évolutions possibles.



Niveau de Crise	Niveau d'Impact	Description
Jaune	Niveau de criticité élevé Périmètre OMRDC	Un événement ou série d'événements pouvant entraîner au niveau national : • Une dégradation de la qualité des services orange money, • Une perte sensible de Chiffre d'Affaire, • Une atteinte à l'intégrité physique et morale des employés (blessures légères, multiples cas de traitement médical ou arrêt maladie), • Une atteinte à l'image de la marque Orange Money
Rouge	Niveau de criticité élevé Périmètre OMRDC	Un événement ou série d'événements pouvant entraîner : • Une interruption des services critiques (cash IN et cash out etc.), • Une perte significative de CA, • Une atteinte grave à la santé des employés (coups et blessures graves nécessitant une hospitalisation), • Une atteinte grave à l'image et à la réputation de la marque Orange (article de presse négatif, affaire civil/pénale grave...)

Les plans de continuité ou de reprise d'activités suivants ont été validés par le Conseil d'administration :

- Inaccessibilité au site de travail
- Indisponibilité des plates-formes critiques
- Indisponibilité de partenaires / distributeurs
- Indisponibilité d'approvisionnement
- Perte ou compromission des données critiques et confidentielles
- Problèmes de liquidité
- Retrait massif de la monnaie électronique par la clientèle
- Indisponibilité des ressources humaines prioritaires
- Dégradation de l'image de marque





Dispositif de contrôle interne

3.1. Organisation générale

Le dispositif de contrôle interne repose sur trois niveaux de contrôle, conformément aux exigences réglementaires de la Banque Centrale du Congo (BCC) applicables aux Établissements de Monnaie Électronique (EME). Les plans des contrôles internes sont présentés au Comité d'Audit pour examen et avis avant leur approbation par le Conseil d'Administration. Conformément à sa charte, le comité d'audit a notamment pour mission de suivre l'efficacité des dispositifs et des systèmes de contrôles internes. Les résultats des contrôles ont fait l'objet d'une présentation à chaque réunion du comité d'Audit, soit à quatre reprises au cours de l'année 2025.

3.1.1. Contrôle de niveau 1

Ce niveau regroupe les contrôles effectués directement par les équipes opérationnelles sur leurs propres activités. Ces contrôles, intégrés aux processus métiers, visent à garantir la régularité et la sécurité des opérations. Ils incluent des autocontrôles, des contrôles automatisés systémiques et des contrôles hiérarchiques de premier rang.

En 2025, le plan de contrôle de niveau 1 a été validé en Conseil d'Administration après avis conforme du comité d'audit. Il comportait 51 contrôles (à périodicités multiples) et s'est étendu aux domaines suivants :

Départements / Directions pôle	Nombre de Contrôle
Conformité	33
Contrôle Opérationnel	5
Experience client & Partenaires	5
Finances	2
Marketing & Distribution	2
Sécurité Informatique	4
Total général	51

3.1.2. Contrôle de niveau 2

Il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés par les fonctions de contrôle indépendantes de Orange Money RDC et d'OMG (Orange Money Group) entité du groupe Orange qui supervise l'activité de l'ensemble de ses établissements de monnaie électronique à l'échelle internationale. Ces fonctions de contrôle de niveau 2 ont pour responsabilité de superviser la manière dont les risques sont gérés par les fonctions opérationnelles, notamment par l'exercice d'un second regard critique

sur certaines décisions stratégiques ou à fort enjeu.

Les activités de contrôle réalisées par les différents acteurs conformité, gestion des risques, contrôle permanent des activités opérationnelles, précédemment évoqués, font l'objet d'une centralisation, et d'une communication mensuelle aux instances du groupe sous forme de reporting consolidés.

Périmètre	Total
Fraude Revenue Assurance (FRA)	10
Contrôle prudentiels	102
Contrôles des activités externalisées	7
Contrôle de niveau 2 des activités opérationnelles	10
Total	129

Les contrôles de niveau 2 des activités opérationnelles représentent le socle du dispositif des contrôles permanents, ils sont regroupés en sept domaines déclinés ci-dessous :

Domaine 1 : La gouvernance

a. Gouvernance et Organisation

Cette catégorie vise à s'assurer que la gouvernance de l'EME repose sur des organes dirigeants compétents, intègres et fonctionnant conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Les contrôles portent notamment sur :

- Les conditions de désignation et d'honorabilité des administrateurs et des dirigeants ;
- Le fonctionnement effectif du Conseil d'Administration, de ses comités spécialisés et de la Direction Générale ;
- L'existence et l'application effective

d'un code de déontologie et d'un règlement intérieur ;

- La qualité et la traçabilité de la documentation et des dossiers de management ;
- Le respect des règles réglementaires relatives à la nomination des Commissaires aux comptes ;
- La disponibilité et la conformité des rapports annuels des Commissaires aux comptes.

b. Gestion des Risques et Contrôle Interne

Ces contrôles permettent d'évaluer la capacité d'Orange Money RDC à identifier, mesurer, surveiller et maîtriser l'ensemble de ses risques.

Ils couvrent :

- L'existence et la mise en œuvre effective de la politique générale de gestion des risques ;

- L'implication directe du Conseil d'Administration dans la supervision et la gouvernance des risques ;
- Le bon fonctionnement et l'indépendance des fonctions de contrôle (Conformité, Contrôle Interne, Gestion des Risques) ;
- La mise en œuvre effective des recommandations issues des missions de contrôle sur place, d'audit et des Commissaires aux comptes.

c. Conformité réglementaire et lutte contre la criminalité financière

Cette thématique vise à garantir le respect strict des exigences légales et réglementaires applicables aux établissements de monnaie électronique.

Les contrôles concernent :

- La mise à jour et la validation de la politique et de la charte de conformité par le Conseil d'Administration ;
- L'effectivité du dispositif de veille juridique, réglementaire et technologique ;
- La mise en œuvre et le taux de couverture du plan de formation LBC/FT (Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme)
- L'existence et l'opérationnalité d'un dispositif de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- Le respect des obligations liées à la protection des données à caractère personnel et aux transactions électroniques ;
- Le paiement régulier des frais de supervision dus à la Banque Centrale Congo.

d. Solidité financière, et stratégiques

L'objectif est de s'assurer de la stabilité financière de l'établissement et du respect des exigences prudentielles locales.

Les contrôles portent sur :

- Le respect des exigences légales relatives au capital social minimum ;

- Les conditions réglementaires de prise ou de cession de participations et d'actifs par l'établissement.

e. Ressources humaines et prestataires

Cette catégorie vise à vérifier que l'établissement dispose des ressources adéquates et d'un cadre contractuel sécurisé.

Les contrôles concernent :

- L'existence et l'adéquation d'un dispositif de gestion des ressources humaines (notamment sur les fonctions clés) ;
- La contractualisation formelle et la conformité des relations avec les prestataires externes (y compris les clauses de niveau de service - SLA).

f. Sécurité de l'Information

Ce contrôle évalue la protection des systèmes et des données dans l'environnement d'Orange Money, il porte sur l'existence et l'adéquation d'une politique de sécurité de l'information adaptée aux activités de monnaie électronique.

Domaine 2 Gestion de la monnaie électronique et fonds reçus

Dans ce domaine les contrôles portent sur l'existence, la mise en œuvre et le respect de la politique de placement des fonds de contrepartie. De plus, ils permettent de vérifier que la gestion de la monnaie électronique fait l'objet des projections fiables et qu'aucune émission de la monnaie électronique n'est réalisée à crédit.

Domaine 3 Comptabilité et administration

Le contrôle interne doit s'assurer de l'exhaustivité et de la régularité de la comptabilité ; vérifier les états de rapprochements bancaires ; s'assurer de la conformité aux dispositions fiscales en vigueur ; s'assurer que les travaux d'inventaire de fin d'année. Pour le volet administration, le dispositif vise à garantir la

bonne gestion administrative du personnel ainsi que la qualité juridique des contrats de prestation signés avec les fournisseurs d'Orange Money RDC.

Domaine 4 Qualité de service

Ce domaine permet au contrôle interne de vérifier la conformité et la performance des aspects suivants :

La performance et la qualité du réseau de distribution ;

Le suivi et le délai de traitement des réclamations clients et partenaires ;

La mise à disposition réglementaire des conditions tarifaires aux clients et partenaires ;

La conformité, la transparence et la validité des offres commerciales.

Domaine 5 Surveillance des activités opérationnelles

Ce domaine comprend plusieurs contrôles liés à l'activité opérationnelle quotidienne : partant du respect des procédures en vigueur, le contrôle interne s'assure du respect des seuils réglementaires et du rechargement et de transaction, de la gestion des comptes dormants, ainsi que de la supervision des autres activités clés du

cœur de métier.

Domaine 6 Systèmes et bases de données

Les contrôles de ce domaine visent à s'assurer que l'environnement technologique de l'EME garantit la sécurité, la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des données et des opérations et des transactions. Ils permettent également d'évaluer la résilience des infrastructures informatiques face aux risques opérationnels et aux cybermenaces.

Domaine 7 Reporting

Les contrôles du domaine Reporting visent à s'assurer que Orange Money RDC respecte ses obligations légales de communication envers les autorités de supervision et de contrôle, notamment la Banque Centrale du Congo (BCC) et les autres organismes compétents (comme la CENAREF). Ils permettent également d'évaluer la fiabilité et la ponctualité des informations transmises ainsi que l'efficacité des mécanismes de réponse aux demandes ad hoc des autorités.

3.1.3. Contrôle de niveau 3 : Contrôle périodique (Audit Interne)

La fonction Audit interne est encadrée par une charte d'audit interne et des procédures spécifiques qui définissent ses missions, ses prérogatives et ses activités. La fonction d'Audit interne a pour mission de vérifier notamment la conformité des opérations, la maîtrise des risques encourus, le respect des procédures et de la réglementation en vigueur, l'efficacité et la conformité des dispositifs de surveillance et de gestion des risques, ainsi que tout autre sujet se rapportant à l'activité d'Orange Money RDC (OMRDC). L'audit interne identifie et évalue les bonnes pratiques en matière de contrôle interne. Ce contrôle périodique s'effectue au travers des missions d'audit sur site ou sur pièces.

Le comité d'audit est un comité de gouvernance ayant pour rôle d'assister le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance, notamment sur la qualité du dispositif de contrôle interne et le pilotage de l'audit interne. Le comité d'audit tient, au moins, quatre réunions par an. L'objectif de ces réunions est de passer en revue les activités de la fonction Audit interne. L'audit interne est rattaché fonctionnellement au comité d'audit, composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, dont des membres indépendants, de l'établissement assujéti.

Le plan d'audit annuel est élaboré sur la base d'une approche par les risques. Le

plan d'audit 2025 a été validé par le Conseil d'Administration après avis conforme du comité d'Audit. Les différentes missions planifiées couvraient les périmètres suivants :

L'audit des frais bancaires et opérationnels ;

L'Audit triennal réglementaire (conformément aux exigences de la BCC) ;

L'Audit du processus d'approvisionnement (Procurement) ;

L'Audit de la gestion des projets ;

Audit de la conformité des frais et commissions appliqués.

La fonction Audit interne suit rigoureusement la mise en œuvre des recommandations issues des différents audits et missions de contrôles.

3.2. Dispositif de contrôle de la conformité

Le dispositif interne de conformité et LBC-FT (Lutte contre le Blanchiment de Capitaux-Financement du Terrorisme) de Orange Money RDC vise à établir les principes destinés à prévenir l'implication ou l'utilisation de l'Institution, de ses produits et services, de son personnel ou de ses partenaires à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ou de toute autre forme de

Il s'applique obligatoirement à l'ensem-

ble du personnel, aux membres du Conseil d'administration et à l'ensemble des partenaires commerciaux et d'affaires.

La mise en place de ce programme a également pour but d'éviter que Orange Money RDC ne s'expose à un risque ou à des pertes financières majeures découlant du non-respect des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi qu'aux sanctions pécuniaires ou administratives afférentes.

3.2.1. Entrée en relation d'affaires

La connaissance du client (KYC - Know Your Customer) constitue un principe fondamental du dispositif de LBC-FT. Le client doit être formellement identifié dès l'entrée, puis faire l'objet d'une vigilance constante tout au long de la relation d'affaires.

Lorsque le client est une personne physique, son identité doit être vérifiée par la présentation de l'original d'un document officiel d'identité en cours de validité et répondant aux exigences réglementaires. Pour les personnes morales, la documentation légale de la Société ainsi que les pièces d'identité en cours de validité des dirigeants sont requises. Suivant le niveau de risque identifié, la relation d'affaires devra faire l'objet d'une procédure de due diligence (vigilance) adaptée avant la signature du contrat. Avant l'ouverture de tout compte, il est indispensable de

réaliser un filtrage via l'outil de ciblage LBC-FT de la « personne morale » et de ses représentants légaux.

Tout au long de la relation d'affaires, le profil du client est filtré dans l'outil SIRON-KYC lors des mises à jour des listes de sanctions nationales et internationales (listes de gels des avoirs, terrorisme, etc.)

La décision d'ouverture d'un compte Orange Money pour une personne politiquement exposée (PPE), ou la décision de maintenir la relation d'affaires avec un client devenant PPE doit être validée formellement par le Responsable de la fonction conformité sous l'éclairage d'éléments portant sur la détection de suspicions de détournement de fonds publics et/ou de corruption.

3.2.2. Procédures et politiques de gestion de l'activité de lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme et du contrôle interne

Les procédures de gestion LBC/FT et de contrôle interne, validées par l'organe dirigeant, encadrent précisément les opérations financières, intègrent des mesures de protection des employés contre les représailles, et assurent la surveillance des opérations atypiques. Ces politiques, adossées aux CGU, visent à prévenir les risques d'abus du système par la clientèle et le personnel.

Les principaux contrôles et activités LBC/FT sont repris ci-dessous :

Balayage KYC/KYA
Monitoring des transactions
Formation AML-CFT
Signalement des activités suspectes (AML)
Traitement des alertes sanction et PEP
Changement des référentiels de détection (AML/CFT)
Archivage de dossiers clients (identité et contrat)
Reporting Banque Centrale
Ouverture d'un compte Orange Money
Suspension de compte OM à la demande du client
Suspension d'office suite au décès du porteur du compte OM
Suspension d'un compte OM porteur (client) à la demande des autorités bancaires et judiciaires
Résiliation d'un compte OM porteur (client) à sa demande
Résiliation d'office d'un compte OM porteur (client)
Résiliation d'office suite au décès du porteur du compte OM
Résiliation d'un compte OM porteur (client) à la demande des autorités bancaires et judiciaires
Entrée en relation partenaire
Suspension d'un compte OM partenaire à sa demande
Suspension d'un compte OM partenaire à la demande des autorités bancaires et judiciaires
Résiliation du compte OM partenaire à sa demande
Résiliation d'office d'un compte OM partenaire
Contrôle de la conformité des points de vente
Résiliation d'un compte OM partenaire à la demande des autorités bancaires et judiciaires

La Société veille à ce que le personnel directement ou indirectement concerné par la mise en œuvre des dispositions de la présente obligation bénéficie de formations appropriées et régulières. Dans le cadre de la LBC/FT, l'approche basée sur les risques doit intégrer les piliers suivants :

- l'identification préalable des risques de BC/FT pour l'ensemble de l'activité de l'établissement assujetti ;l'évaluation des risques par une catégorisation appropriée (allant de la criticité la plus élevée à la moins élevée) ;la gestion des risques via la mise en place de procédures claires, de modes opératoires et de guides de travail opérationnels ;l'atténuation des risques par la mise en œuvre de contrôles et de mesures adaptés (tels que la mise à jour de la connaissance client, la vérification de la vérification de la cohérence des opérations avec le profil transactionnel du client, etc.).

• Obligations de déclaration d'opérations suspectes et de déclaration systématique

- Toute personne physique ou morale soumise aux obligations de la législation en vigueur relative à la LBC/FT) est tenue de déclarer à la Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF), avant leurs réalisations, les opérations financières lorsqu'elles portent sur des fonds suspectés de provenir d'une infraction pénale, ou d'être liés au financement du terrorisme et de la prolifération. Les déclarations de soupçon sont transmises à la Cellule des Renseignements Financiers par tout moyen écrit sécurisé ou par voie électronique encryptée, en indiquant notamment : la description détaillée de l'opération ;
- Toute indication utile sur les personnes y participant (données d'identification complètes) ;
- Les motifs de suspicion ayant conduit à l'analyse de l'opération (qu'elle soit à exécuter ou déjà exécutée en cas d'urgence) ; le délai dans lequel l'opération suspecte doit ou devrait être exécutée.

Dès qu'elle est saisie d'une déclaration de soupçon, la Cellule des Renseignements Financiers en délivre immédiatement l'accuse réception.

• Programme annuel de conformité

Le programme annuel de conformité repose sur :

- Le recensement des normes en vigueur régissant l'exercice des activités d'Orange Money RDC et leur communication active à l'ensemble du personnel.
- L'établissement et la mise à jour des procédures de contrôle de la conformité.
- Le traitement et l'instruction opérationnelle des alertes reçues.
- L'identification et la mesure du risque de non-conformité inhérent à tout type d'activité.
- Le suivi permanent des modifications ou changements pouvant intervenir dans les textes législatifs et réglementaires applicables aux opérations Orange Money RDC (à travers un dispositif permanent de veille juridique et réglementaire).
- L'examen systématique des correspondances entre 'Orange Money RDC ; et les autorités de tutelle (BCC, CENAREF) ; La coordination de la mise en œuvre du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes.
- La vérification régulière du respect de la politique, des procédures et des instructions en matière de conformité.
- L'émission d'un avis de conformité préalable à tout lancement de nouveau produit, de nouvelle activité, ou de toute modification substantielle d'un parcours client ;
- La sensibilisation de la gouvernance (Organes Délibérant et Exécutif) et du personnel sur les enjeux de la conformité, les diligences requises pour faire face à la LBC/FT, l'éthique et la prévention de la corruption ;
- L'établissement d'un rapport annuel sur les activités de la conformité destiné à l'organe exécutif. Ce rapport soumis aux comités et à l'organe délibérant contribue à l'élaboration du rapport annuel du contrôle interne requis par la BCC.

3.2.3. Surveillance des opérations (LBC-FT)

Le dispositif de surveillance d'Orange Money RDC en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) repose sur la solution logicielle de référence SIRON.

Grâce à cet outil de filtrage et d'analyse en temps réel, la Société s'assure qu'aucun client, partenaire ou tiers ne figure sur les listes officielles de sanctions (terrorisme, blanchiment, gel des avoirs ou sanctions économiques internationales) avant d'engager toute relation d'affaires. Face à une correspondance potentielle ou une homonymie (faux positifs), les équipes mènent des investigations approfondies avant d'autoriser l'ouverture du compte

Ce système automatisé détecte également les comportements transactionnels atypiques ou anormaux. Dès qu'une anomalie est identifiée, l'outil génère une alerte que l'équipe dédiée au traitement des alertes doit obligatoirement analyser et qualifier. Ce double filtrage garantit la conformité stricte des activités d'Orange Money RDC vis-à-vis des exigences nationales et internationales.

Pour assurer la fiabilité de ses contrôles, Orange Money s'appuie sur les bases de données mondiales et les listes de vigilance (watchlists) fournies par Dow Jones.

3.2.4. Règles d'éthique et de déontologie

Le respect constitue le pilier fondamental de nos interactions. Il s'applique au sein de l'entreprise – en garantissant notamment une stricte égalité entre les hommes et les femmes – ainsi que dans nos relations avec nos clients, actionnaires et partenaires sociaux et institutionnels. [1, 2, 3] Notre quête d'intégrité impose une honnêteté irréprochable dans l'exercice de nos fonctions. Cette valeur exige une exemplarité absolue, portée en premier lieu par le management et adoptée par chaque collaborateur vis-à-vis de ses collègues et des clients. Cet engagement se double d'un esprit d'équipe fort, fondé sur

la solidarité et la coopération. En mutualisant nos expertises et en restant à l'écoute de nos parties prenantes, nous unissons nos forces pour relever les défis actuels et futurs.]

La charte de déontologie définit la conduite professionnelle de référence pour l'ensemble du Groupe. Elle s'impose à tous les collaborateurs, indépendamment de leur métier ou de leur niveau de responsabilité. Il incombe à chacun, et plus particulièrement aux managers, de promouvoir, d'incarner et de faire respecter ces principes au quotidien.

3.2.5. Prévention des conflits d'intérêts, des abus de marché et de la corruption,

Orange Money s'appuie sur une procédure stricte et un outil dédié (FAIDA) pour déclarer, prévenir et gérer les conflits d'intérêts. Une telle situation survient :

En cas d'interférence entre les intérêts de l'entreprise et les intérêts privés d'un collaborateur ou de ses proches (personnes physiques ou morales).

Lorsque cette interférence altère ou semble altérer l'indépendance et l'impartialité

professionnelles du collaborateur.

La prévention de ces risques est un pilier central du programme Éthique et Compliance d'Orange Money RDC.

si le conflit d'intérêts n'est pas une infraction en soi, il peut toutefois dériver vers des actes graves (fraude, détournement, corruption). Il compromet alors l'intégrité du salarié et de la Société. Identifier et traiter ces situations permet de protéger

les équipes et Orange Money RDC contre des risques préjudiciables.

Ainsi, chaque membre du personnel, quel que soit son contrat, doit obligatoirement déclarer chaque année toute activité susceptible de créer un conflit d'intérêts (réel, potentiel ou apparent). Une mise à jour immédiate est requise en cas de changement de situation en cours d'année.

Pour accompagner les équipes, un guide pratique d'identification, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est accessible à tous.

Au cours de l'exercice étudié, 100% des Administrateurs et salariés Orange Money ont soumis leur déclaration.

3.2.6. Dispositif de droit d'alerte

Orange Money dispose d'un mécanisme de recueil des alertes dédié à la lutte contre la corruption, le trafic d'influence, ainsi que les fraudes ou infractions comptables, d'audit et de contrôle interne. Ce canal est accessible directement par e-mail à l'adresse suivante : Ethique.alerteOMRDC@orange.com.

Conformément à la réglementation en vigueur, les procédures de traitement de ce dispositif local garantissent la totale confidentialité de l'identité des lanceurs d'alerte, des personnes visées et des éléments recueillis.

L'entreprise protège ses collaborateurs : aucune sanction ni mesure discriminatoire ne sera tolérée à l'encontre d'un employé ayant signalé une alerte de bonne foi et de façon désintéressée, que ce soit via le dispositif du Groupe ou le canal local d'Orange Money.

En contrepartie, tout usage abusif ou malveillant de ce système expose son auteur à des sanctions disciplinaires et à des poursuites judiciaires.







Gouvernement d'entreprise

Orange Money RDC est une Société Anonyme dotée d'un Conseil d'administration au capital équivalent en CDF à 2 500 000 USD dont le siège social est situé au 372, Avenue Colonel Mondjiba, Kinshasa- Ngaliema.

La Société a pour mission principale la fourniture de services financiers axés sur l'émission, la gestion et la mise à disposition de monnaie électronique.

Nous nous positionnons comme une marque de référence et un partenaire de confiance sur le marché congolais. L'intégration de la charte éthique et des principes de bonne gouvernance au cœur de notre culture d'entreprise guide nos collaborateurs pour exécuter notre stratégie de façon juste, responsable et professionnelle.

4.1. Structure de l'actionnariat

- Le capital d'Orange Money RDC SA est réparti ainsi : Orange RDC SA : 9,999 actions pour une valeur nominale globale de 2.499.750 USD
- Orange Money Groupe (OMG) SA : 1 action d'une valeur nominale de 250 USD

Ces deux actionnaires sont des filiales d'Orange, un groupe international qui déploie ses services de télécommunications et financiers (banques, établissements de monnaie électronique) dans 26 pays, dont 17 sur le continent africain.

4.2. Instances de Gouvernance

4.2.1. Assemblée Générale

L'Assemblée Générale incarne l'organe souverain de la société. Réunissant les actionnaires (Orange RDC SA et Orange Money Group), elle valide les comptes annuels de l'établissement.

4.2.2. Conseil d'Administration

Mandaté par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration constitue l'organe délibérant de l'entreprise. Il est chargé de définir et de traduire les grandes orientations stratégiques en plans opérationnels.

Ses membres sont sélectionnés sur proposition de l'organe délibérant puis nommés en Assemblée Générale. Le choix des administrateurs repose sur un principe de complémentarité ainsi que sur leur expertise pointue dans les domaines bancaire, financier et de la gouvernance d'entreprise.

Convoqué par son Président, le Conseil d'Administration d'Orange Money RDC s'est

réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2025. Sa composition au 31 décembre 2025 se présentait de la manière suivante :

Membres	Qualifications et expériences	Rôle
Monsieur Brutus Sadou DIAKITE	Gestionnaire d'entreprise, administrateur de société (sociétés de monnaie mobile, etc.), expérience dans la transformation digitale	Président du Conseil d'Administration
Société Orange Money Group, représenté Monsieur Matthieu BERTHELOT	Expérience dans le secteur d'Etablissements de Monnaie Electro-nique (EME) et de Fintech-Spécialiste marketing / distribution des télécoms et des services financiers sur mobile (Europe, Afrique et Moyen Orient, Océan Indien)	Administrateur
Orange RDC SA, représenté par Madame Nancy MBUNGU, Directrice des Ressources Humaines et Chief Compliance Officer	Expérience dans le secteur télécommunication, dans la gestion des risques, l'audit, le contrôle interne, la qualité, la gestion RH, finances et expérience client	Administrateur
Monsieur Alain DILUNGANE	Expérience dans la gouvernance des entreprises, expertise dans la finance, Gestion des Risques et Contrôles, Audit Interne, Gestion des projets	Administrateur indépendant
Madame Joelle HAZOUME ALAO	Expérience dans le secteur bancaire et l'argent mobile, en gestion des projets	Administrateur non-exécutif
Madame Mamie KALONDA	Gestionnaire d'entreprise et administrateur, Banques et Microfinance, Contrôle interne, Audit	Administrateur indépendant
Monsieur Patrick NTWA	Gestion des risques de crédit Corporate et de liquidité, Analyse financière, Gestion Actif-Passif bancaire, Gestion de la notation interne des contreparties, Gestion des provisions et des encours en défaut, Gestion des recouvrements et des impayés.	Administrateur non-exécutif
Madame Suzanne TUMBA	Evaluation des programmes publics, Analyse d'affaires, Gouvernance, pilotage de la performance.	Administrateur indépendant
Monsieur Serge MASSAMBA	Gestionnaire et administrateur d'entreprise, Gestion des flux financiers, Gestion de la liquidité et du redressement d'entreprise, Stratégie d'entreprise	Administrateur indépendant

4.2.3. Comités spécialisés de l'organe délibérant

- Les comités spécialisés ont pour mission d'appuyer le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses responsabilités. Composés exclusivement de trois administrateurs non exécutifs, ils intègrent une majorité de membres indépendants, l'un d'eux assurant systématiquement la présidence. Conformément aux exigences de l'article 25 de l'Instruction n°54 de la Banque Centrale du Congo portant sur le gouvernement d'entreprise, cinq comités ont été instaurés : Comité d'audit
- Comité des risques
- Comité d'éthique et conformité
- Comité des rémunérations
- Comité des nominations

Ces instances se réunissent préalablement aux sessions du Conseil d'Administration pour analyser les dossiers relevant de leurs compétences. Leurs membres formulent des recommandations stratégiques et des plans d'action face aux défis de l'entreprise. Le secrétariat des comités de contrôle (audit, risques et conformité) est directement confié aux directeurs de ces fonctions. Pour garantir une réactivité maximale, chaque secrétaire dispose d'un accès direct au président de son comité pour toute alerte opérationnelle. Ce dernier présente ensuite la synthèse des travaux au Conseil d'Administration.

4.2.4. La Direction Générale (Organe exécutif)

- L'organe exécutif de la Société est piloté par un binôme de direction nommé par le Conseil d'administration le 3 mars 2022 : Monsieur Abdramane DIALLO, Directeur Général : il s'appuie sur une expertise de plus de 17 ans en marketing, communication et services de mobile money au sein du secteur africain des télécommunications.
- Madame Jeanne MUTAMBA, Directrice Générale Adjointe : elle apporte ses compétences pointues en stratégie juridique, conformité réglementaire, gestion des risques et contrôle interne.

Le comité de direction (COODIR) Orange Money RDC réunit l'ensemble des expertises clés à travers ses directions et départements :

- Commercial & Marketing
- Expérience clients & Partenaires.
- Technique
- Administration et Finance
- Contrôle des activités opérationnelles & Qualité
- Gestion des risques et Sécurité Informatique
- Conformité
- Audit interne

a. Comité de Direction (CODIR)

Placé sous la présidence du Directeur Général, le CODIR rassemble la Directrice Générale Adjointe, les directeurs ainsi que les chefs de départements. Ses membres se réunissent sur un rythme hebdomadaire pour assurer le pilotage opérationnel de l'entreprise.

b. Comité du Contrôle Interne

En application de l'Instruction n°17 de la Banque Centrale du Congo (BCC), la Société a instauré un Comité du contrôle interne. Présidé par la Direction Générale, cet organe trimestriel réunit les responsables des fonctions de contrôle. Son rôle est de garantir un suivi global et exhaustif de toutes les activités de l'établissement par le déploiement rigoureux des contrôles de deuxièmes et troisièmes niveaux.

c. Comité de gestion des Risques

Conformément à l'Instruction n°22 de la BCC, le Comité de gestion des risques réunit les responsables clés des lignes de métiers, du contrôle interne, des finances et des systèmes d'information. Sous la présidence de la Direction Générale, ce comité évalue continuellement l'efficacité et la conformité du dispositif de maîtrise des risques sur l'ensemble du périmètre d'Orange Money RDC.

4.2.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération des membres de l'organe délibérant distingue deux profils d'administrateurs :

- Administrateurs non exécutifs / indépendants : leur rémunération est souverainement arbitrée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Ils perçoivent des jetons de présence alignés sur la politique globale du Groupe Orange pour les administrateurs non-salariés. Administrateurs non indépendants : ils exercent leurs fonctions en tant que salariés du Groupe Orange.

4.2.6. Synergie Organisation intra-groupe

- Au-delà de sa collaboration étroite avec Orange Money Group (OMG), Orange Money RDC capitalise sur l'expertise et les ressources mutualisées de structures spécialisées du Groupe, notamment : La Direction de l'Audit et du Contrôle

Le pôle d'expertise MEA SEC (Centre d'Expertise en Sécurité pour la zone Afrique et Moyen-Orient).



NOVEMBER 2021



Summary

- Develop Market plan
- Marketing Proposals
- Growth Strateger
- Sales Layout
- Average Sale 135%
- Big Sales target
- Marketing Strategy
- New Product
- Annual Growth

Orange Money

Orange Money



Stratégie de développement et politique commerciale

1. Chaque année, en décembre, le Conseil d'Administration valide les orientations budgétaires et la feuille de route stratégique, articulée autour de 4 priorités majeures Infrastructure et croissance de la base : consolidation du réseau et acquisition de clients.
2. Paiement marchand : accélération de la digitalisation des transactions commerciales courantes.
3. Innovation technologique : conception et déploiement de produits et services d'avant-garde.
4. Excellence relationnelle : optimisation continue de l'expérience client et de la relation partenaires.

5.1. Évolution des objectifs commerciaux avec une comparaison entre les prévisions et les réalisations

Au 31 décembre 2025, la base d'abonnés actifs (référence 90 jours) atteint 7,723 millions d'utilisateurs, soit une progression soutenue de 16,8 % sur un an (2025 vs 2024). Cette base active s'inscrit au sein d'un portefeuille global supérieur à 15,718 millions de comptes enregistrés.

Rubriques	Valeurs de la période en concernée (fin de l'exercice comptable)	Valeur du trimestre précédent (N-1)	Valeur du trimestre précédent (N-2)	Valeur du trimestre précédent (N-3)
Clients enregistrés	15,718,388	13,751,434	15,718,388	13,751,434
Clients Actifs	7,723,689	5,094,714	7,723,689	5,094,714
Volume transactions	1,107,724,842	844,785,054	1,107,724,842	844,785,054
Valeur transactions	32,286,991,010,332	24,120,096,294,503	32,286,991,010,332	24,120,096,294,503





Chiffres clés de l'entreprise

6.1. Bilan

Description	Année 2025 (CDF)	Année 2024 (CDF)	2025 vs 2024
Total Bilan	472 455 018 130,39	320 986 012 984,75	47,2%
Fonds Propres	40 588 790 436,84	25 340 033 772,32	60,2%
Produit net bancaire	79 033 126 802,06	75 702 527 837,82	4,4%
Résultat courant avant impôt	25 034 997 060,96	23 356 423 415,24	7,2%
Résultat net	15 248 756 664,52	10 467 168 963,42	45,7%

L'exercice 2024 s'est clôturé sur des indicateurs financiers en forte progression :

- Total bilan : 472,455 milliards CDF (croissance marquée de +47,2 %).
- Produit Net Bancaire (PNB) : Progression de +4,4 %.
- Résultat net : Hausse de +45,7 %

Cette performance découle de la dynamique commerciale et de l'élargissement de la base clients, entraînant une hausse des flux de transactions.

- Capitaux propres : Augmentation de +60,2 %.

Cette hausse est portée par la rentabilité de la période, elle-même soutenue par une croissance de +19,1 % du chiffre d'affaires (produits sur opérations avec la clientèle).

De plus, contrairement à l'exercice précédent, Orange Money RDC n'a enregistré aucune dotation à la provision réglementée pour reconstitution du capital social. En effet, l'appréciation du Franc Congolais (CDF) par rapport à la monnaie de référence a évité toute différence de change négative sur la contrevaletur du capital social. Cette gestion demeure strictement conforme aux dispositions de l'ordonnance n° 77-332 du 30 novembre 1977 : « Article 3 : Il est institué une provision réglementée dénommée Provision Pour reconstitution du capital social, en vue de préserver les Capitaux propres des Etablissements de crédit et des Institutions de Micro-Finance ».

« Article 4 : Le montant de la dotation au titre de cette provision est déterminé sur base de la contre-valetur en Francs Congolais, du capital social exprimé en une monnaie étrangère de référence. Ce montant représente la différence négative entre la contre-valetur au taux de change de clôture et celle à l'ouverture, après prise en compte de la plus-value de réévaluation dégagée pendant l'exercice comptable.

6.1.1. Actif

Au 31 décembre 2025, le total du bilan atteint 472,455 milliards CDF, contre 320,986 milliards CDF l'exercice précédent. Cette progression de 47,2 % reflète une croissance soutenue de l'activité, justifiant la hausse des postes de l'actif.

ACTIF	31.12.2025	31.12.2024	2025 vs 2024
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Total Trésorerie et opérations interbancaires	397 682 294 120,19	260 918 907 423,54	52,4%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Total Opérations avec la clientèle	0,0	0,0	
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Total Comptes de tiers et de régularisation	67 379 885 957,14	52 463 688 449,36	28,4%
VALEURS IMMOBILISEES			
Total Valeurs immobilisées	7392 838 053,04	7 603 417 111,84	-2,8%
TOTAL ACTIF	472 455 018 130,39	320 986 012 984,75	47,2%

• Total Trésorerie et opérations interbancaires

Le solde des comptes correspondants Nostri s'établit à 397,682 milliards CDF au 31 décembre 2025, contre 260,918 milliards CDF en 2024. Cette forte progression de +52,4 % découle directement de la hausse continue des volumes d'activité et des flux de transactions de la Société.

6.1.2. Passif

Au 31 décembre 2025, le passif du bilan s'équilibre à 472,455 milliards CDF et se structure de la manière suivante :

PASSIF	31.12.2025	31.12.2024	2025 vs 2024
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Total Trésorerie et opérations interbancaires	-	-	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Total Opérations avec la clientèle	207 086 087 501,10	128 728 647 929,65	60,9%
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Total Comptes de tiers et de régularisation	217 673 002 812,95	160 114 699 045,80	35,9%
CAPITAUX PERMANENTS			
Total fonds propres	40 588 790 436,84	25 340 033 772,32	60,2%
Provisions pour pertes, risques et charges	7 107 137 379,50	6 802 632 237,00	4,5%
Total Capitaux permanents	47 695 927 816,34	32 142 666 009,32	48,4%
TOTAL PASSIF	472 455 018 130,39	320 986 012 984,77	47,2%

• Engagement vis-à-vis de la clientèle

Les obligations de la Société envers ses clients atteignent 207,086 milliards CDF au 31 décembre 2025, contre 128,728 milliards CDF au terme de l'exercice précédent. Cette progression notable de +60,9 % reflète directement la confiance accrue des utilisateurs et la hausse des dépôts en monnaie électronique.

6.2. Evolution des capitaux propres

Variation dans les Fonds Propres (CDF)	Solde au décembre 2024	Mouvement 2025		Solde au décembre 2025	Var vs 2024
		Augmentation	Diminution		
Capital souscrit	2,42	-	-	2,42	0,0%
Réserves et primes d'émission	2,54	0,00	-	2,54	0,0%
Report à nouveau	5,09	10,47	-	15,56	205,5%
Plus-value de réévaluation des immobilisations	0,11	-	-	0,11	0,0%
Provision pour reconstitution du capital	4,70	-	-	4,70	0,0%
Résultat de l'exercice	10,47	15,25	10,47	15,25	45,7%
Total Fonds propres	25,340	25,72	10,47	40,589	60,2%

Les capitaux propres passent de 25,340 milliards CDF à 40,594 milliards CDF, soit une augmentation de 60,2 % qui s'explique par la variation du résultat net. Le capital social est resté inchangé au cours de l'exercice 2025. Il s'élève à 5,233 milliards CDF et se compose de 10 000 actions. Il est réparti entre les associés de la manière suivante :

	Nombre de parts	%
Orange RDC SA	9 999	99,99
OMG	1	0,01

Fonds propres

Rubrique	Valeur de la période concernée (Fin de l'exercice comptable)	Valeur trimestre précédent (N-1)	Valeur trimestre précédent (N-2)	Valeur trimestre précédent (N-3)	Montant des engagements financiers correspondant Aux engagements Représentatives de la monnaie électronique	Moyenne arithmétique des montants quotidiens des six derniers mois du total des engagements financiers correspondant aux dette représentatives de la monnaie électronique	Capital minimum
Fond propres	40 588 790 436,84	34 574 022 809,14	25 340 033 772,32	23 849 358 852,00	23 849 358 852,00	397 682 294 120,19	2 423 449 000,00

Autres composantes des capitaux propres :

- Report à nouveau : Il affiche une forte progression, passant de 5,090 milliards CDF à 15,560 milliards CDF au cours de l'exercice.
- Résultat net en attente d'affectation : Il s'établit à 15,250 milliards CDF (en croissance de +45,7 %). Cette performance remarquable résulte de la dynamique commerciale globale et de l'élargissement continu du portefeuille clients, deux facteurs ayant fortement stimulé le volume des transactions.

6.3. Tableau de formation du résultat

L'exercice 2025 confirme la trajectoire de rentabilité de la Société à travers ses indicateurs de performance clés :

- Produit Net Bancaire (PNB) : Il atteint 79,033 milliards CDF, contre 75,702 milliards CDF en 2024, soit une progression de +4,4 %.

Résultat net : Il s'élève à 15,250 milliards CDF, contre 10,470 milliards CDF l'année précédente, enregistrant ainsi une solide croissance de +45,7 %. [1]

Compte de resultat	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Produit Net Bancaire	79 033 126 802	75 702 527 838	4,4%
Résultat brut d'exploitation	25 245 576 120	23 575 195 452	7,1%
Résultat courant avant impôt	25 034 997 061	23 356 423 415	7,2%
Résultat Exceptionnel	304 505 143	-5 890 642 349	-94,8%
Impôt sur le bénéfice	9 481 735 254	-6 998 612 103	35,5%
Bénéfice de l'exercice	15 248 756 665	10 467 168 963	45,7%

• Produit Net Bancaire

Le PNB affiche une progression de +4,4 %, portée directement par la trajectoire ascendante et continue du chiffre d'affaires de la Société. [1]

- Impôt sur le bénéfice
- La charge d'Impôt sur les Bénéfices et Profits (IBP) s'établit à 9,480 milliards CDF, contre 6,990 milliards CDF lors de l'exercice précédent. Cette hausse de +35,5 % s'aligne logiquement sur la trajectoire positive des résultats opérationnels. Résultat de la période

Le résultat net après impôt de l'exercice dégage un bénéfice de 15,250 milliards CDF, contre 10,470 milliards CDF au 31 décembre 2024. Cela représente une hausse nette de +4,780 milliards CDF (+45,7 %), confirmant la forte rentabilité d'Orange Money RDC.









vooboo



**Société Anonyme avec Conseil d'administration
au capital équivalent en CDF à 2 500 000 USD**

**Siège social : 372, Avenue Colonel Mondjiba, Kinshasa/Ngaliema
République Démocratique du Congo**